

## Bilan Orthophonique

### Bilan et organisation du suivi

Un bilan initial est réalisé par l'orthophoniste à partir d'observations cliniques et d'épreuves spécifiques. D'une durée variable selon les domaines explorés, il se divise en deux parties :

- Un entretien avec l'enfant et sa famille dans un premier temps ;
- Des tests avec l'enfant dans un second temps.

Un compte rendu écrit est fourni aux parents dans les semaines qui suivent. La décision de la mise en place d'un suivi orthophonique est faite en concertation entre les parents, l'enfant et l'orthophoniste.

Les séances hors temps scolaire sont privilégiées pour les élèves à partir du CP, mais ne sont pas obligatoires (contraintes d'emploi du temps). Les parents peuvent assister à certaines séances s'ils le souhaitent. Des entretiens (sur demande) permettent de faire le point et d'informer sur le suivi.

Pour les plus jeunes, des séances de type guidance parentale s'appuient sur un travail triangulaire entre l'enfant, l'orthophoniste et les parents. Apportant conseils et attitudes de stimulation du langage, elles peuvent permettre d'éviter une prise en charge orthophonique à venir.

Il sera demandé aux parents d'utiliser un contact direct pour tout renseignement et de ne pas oublier d'informer l'orthophoniste en cas d'absence aux séances.

### Durée d'une prise en charge

La durée d'une prise en charge orthophonique est variable selon le type de pathologie traitée, de quelques séances à plusieurs années avec l'influence non négligeable de la motivation de l'enfant et de son entourage, de la fréquence des séances et de la régularité.

La prise en charge et les taux de remboursement sont différents selon les assurances et les contrats souscrits. Les parents sont priés de se renseigner au préalable auprès de leur assureur, sur les modalités de remboursement.

Une prescription médicale est souvent demandée. Elle peut être réalisée dans tout hôpital selon le choix des parents